

Communiqué de presse

Le 9 juillet 2021

FRANCE RELANCE : VISITE DE LA LIBRAIRIE « LA PETITE MARCHANDE D'HISTOIRES » A UZERCHE

Monsieur Mathieu Doligez, Sous-Préfet de l'arrondissement de Tulle, sous-préfet à la Relance, visitera le 9 juillet 2021 à Uzerche la librairie indépendante « La petite marchande d'histoires », lauréate des mesures de soutien aux librairies indépendantes mises en œuvre dans le cadre du volet « Culture » du plan France Relance animé par la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) Nouvelle-Aquitaine et le Centre national du Livre (CNL).

• France Relance soutient la Culture dans les territoires, notamment les acteurs de la filière du Livre

Le secteur culturel a été particulièrement touché par la crise sanitaire. L'impossibilité de se rassembler et de se déplacer a mis à mal tous les domaines culturels en France. Afin de faire face aux conséquences immédiates de la crise, le secteur culturel a été soutenu avec 856 millions d'euros d'aides directes au secteur, 949 millions d'euros au bénéfice des intermittents et 3,3 milliards d'euros de prêts garantis par l'État (PGE) en faveur d'établissements culturels.

Pour redynamiser le modèle culturel français, le **plan France Relance mobilise 2 milliards d'euros au profit des acteurs de la Culture**. A ce jour, 460 millions d'euros fléchés en direction du secteur culturel ont d'ores et déjà été dépensés au niveau national.

Ainsi, dans le cadre de France Relance, **l'État mobilise 53 millions d'euros au profit du Plan Livre** dédié aux librairies et aux bibliothèques publiques.

C'est ainsi 12 millions d'euros qui sont mobilisés sur la période 2020-2021 pour accompagner la modernisation des librairies afin d'améliorer les conditions d'accueil du public. Cette enveloppe doit permettre au réseau des librairies indépendantes de développer leurs outils numériques et de mieux organiser leurs plateformes de vente en ligne.

Le **dispositif d'éducation artistique et culturelle « Jeunes en librairie »**, déjà déployé en Nouvelle-Aquitaine et dans les Hauts-de-France, va être étendu à tout le territoire. Il mobilise 7 millions d'euros en 2021 et 2022 pour permettre aux collégiens et lycéens de découvrir la chaîne du livre et en particulier le rôle des librairies de proximité.

Une partie du Plan Livre permettra aussi aux bibliothèques publiques d'élargir leurs heures d'ouverture grâce à un soutien financier 30 millions d'euros et les **achats publics de livres imprimés seront renforcés à hauteur de 10 millions d'euros** en 2021 et 2022, ce qui renforcera leurs collections.

En Corrèze, le volet « Culture » de France Relance s'est traduit par le soutien financier à 5 projets :

- La scène nationale L'Empreinte Brive-Tulle a bénéficié de 300 000 euros pour rénover le théâtre de Brive.
- 341 037 € ont été distribués à 27 bénéficiaires dans le cadre du plan cinéma et audiovisuel.
- 10 262 € sont allés au bénéfice de 7 bénéficiaires concernant l'aide à la modernisation des diffuseurs de presse.

- 1 337 000 euros ont été investis pour la rénovation de l'Église de Turenne.
- 28 167 € dans le cadre du Plan Livre à 3 librairies sur le territoire Corrèzien.

• La lecture, grande cause nationale : se mobiliser pour la langue française

Cette visite intervient alors que le 17 juin dernier, en déplacement à Château-Thierry (Aisne), à l'occasion du 400^e anniversaire de la naissance de Jean de La Fontaine, le Président de la République a déclaré la lecture grande cause nationale pour « *remettre la lecture au coeur de la vie de tous les Français* » et « *revitaliser la relation qu'entretiennent les jeunes générations avec celle-ci* ».

La lecture constitue en effet l'une des « *bases de la citoyenneté* » qui permet de « *développer une capacité d'émancipation, de créer une communauté nationale à travers des valeurs et une culture commune* ». C'est aussi une source sans pareille de « *plaisir* », de « *connaissance* » et de « *liberté* ».

Elle jouit aujourd'hui, à la faveur d'un élan sans précédent pendant la crise sanitaire, d'une cote de popularité inégalée dans le coeur des Français. Selon le dernier baromètre « Les Français et la lecture » commandé par le Centre national du livre (CNL) à l'institut Ipsos, nos concitoyens associent des « valeurs très positives » à la lecture. Pourtant, à côté de ces résultats encourageants, certains signaux relevés par l'enquête sont plus préoccupants, comme l'érosion du lectorat des jeunes ou le fait que de nombreux Français restent éloignés de la lecture pour des raisons socio-culturelles, linguistiques ou parce qu'ils se trouvent « empêchés » (milieu social défavorisé, milieu carcéral, milieu hospitalier, etc.).

Face à cette situation, la ministre de la Culture et le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, vont, durant cette année, amplifier et ancrer dans la durée un ensemble d'actions entamées depuis 2017, tout en développant de nouvelles initiatives.

• La généralisation du Pass Culture, une opportunité pour la lecture

La généralisation du Pass Culture à l'ensemble du territoire depuis le 20 mai dernier, permet à tous les jeunes de 18 ans de bénéficier de 300 euros pour découvrir des activités culturelles, véritable levier pour le développement de la lecture. De tous les biens culturels, le livre sort gagnant des réservations : 84 % des objets achetés grâce au Pass Culture sont des livres. **A partir de janvier 2022, le Pass Culture sera étendu aux collégiens à partir de la 4^{ème} (25€/élève en 4^{ème}, idem en 3^{ème} pour des projets collectifs avec la classe), et aux lycéens (50€/élève/an pour des sorties collectives et/ou des achats individuels).**

• 2021, année du quarantième anniversaire de la Loi Lang sur le prix unique du livre

Promulguée le 10 août 1981, la loi sur le prix unique du livre, dite « Loi Lang », fixe la règle quant aux prix du livre neuf en France afin de protéger la filière et la diversité éditoriale. Elle est basée sur l'idée que le livre n'est pas un bien marchand comme les autres et n'est pas lié à la seule rentabilité immédiate.

Grâce à cette loi, un livre neuf sera vendu au même prix dans toute la France, quel que soit le lieu de vente physique ou le site de vente en ligne. Le prix de vente du livre en euros et TTC doit obligatoirement être indiqué sur la quatrième page de couverture de l'ouvrage, soit par impression, soit par étiquetage. Ainsi, le lecteur sait combien il devra payer pour un livre, quelles que soient les conditions et le lieu de vente (y compris sur internet).

Cette loi majeure pour la filière du livre permet aux lecteurs de choisir le lieu d'achat non pas en fonction du prix, mais selon la qualité du conseil, de l'accueil, et c'est cela qui fait toute la différence. Elle protège également les libraires indépendants en permettant une concurrence plus juste entre eux et les grandes surfaces spécialisées, sites de vente en ligne, etc.

Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial

Bureau de la Relance

Tél : 05 55 20 55 11

Mél : pref-relance@correze.gouv.fr